



---

**Nombre de membres**

**Séance du lundi 22 juillet 2013**

**en exercice** : 10

L'an deux mille treize et le vingt deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 17 juillet 2013, s'est réunie sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.

**Présents** : 6

**Sont présents** : Pierre Didier LAMOUREUX, Gilles FRAIS, Gilles GALLÈS, Françoise MÈNEL, Jérôme TROLLIET, Romain ROUX

**Votants** : 7

**Représentés** : Annie POSSAMAÏ

**Pouvoir** : 1

**Excusés** : Annabelle CUVELLIER, Christophe LARTIGUE, Cédric SOULARD

**Secrétaire de séance** : Françoise MÈNEL

---

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier procès-verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Françoise Mènel est désignée, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir qu'Annie Possamaï ne peut être présente et lui donne pouvoir.

**Travaux communaux**

**Devis accès salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait négocié, avec l'entreprise Laurière pour réaliser le terrassement de l'accès à la salle des fêtes.

**Devis accès Salle des fêtes – DE 2013 38**

Monsieur le Maire rappelle que monsieur Blazquez, (architecte), a proposé un aménagement de l'ensemble de la place devant la salle des fêtes. Le Conseil Municipal a validé ce projet.

L'agent technique, Nicolas Dupart, réalisera les travaux de maçonnerie destinés à l'accès des personnes à mobilité réduite.

A ce jour, l'entreprise Laurière présente un devis pour effectuer les travaux sur le cheminement piétons. Celui-ci comprend :

- le calcaire sur 0.15m
- la couche géotextile
- le réglage
- le compactage

Le devis est de 2 198.00 € HT, soit 2 628.81 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce projet.

**Jeux d'enfants**

Monsieur le Maire présente des photos des jeux d'enfants installés à l'Esplanade Fongrave. L'ensemble du Conseil Municipal apprécie la mise en place de ces jeux.

## Point sur l'aménagement de l'Esplanade Fongrave

Monsieur le Maire rappelle que l'enrobé du parking de l'Esplanade sera réalisé par la Communauté de Communes du Sauveterrois. La sous-couche du parking réalisée par l'entreprise Laurière est terminée. La réception du chantier aura lieu mercredi 24 Juillet 2013 à l'Esplanade Fongrave, en présence de l'entreprise Laurière et du bureau d'étude chargé du suivi des travaux. L'ensemble des conseillers municipaux est invité à s'y rendre.

## Cimetière communal

### Tarifs – Emplacements en columbarium

Monsieur le Maire présente un tableau de tarifs de communes déjà équipées :

	15 ans	30 ans
Valeuil (24) 356 hab.	500,00 €	800,00 €
La Chenalotte (25) 400 hab.		800,00 €
Bazas (33) 4 925 hab.	150,00 €	300,00 €
Blasimon (33) 872 hab.		700,00 €
<i>Prix moyen par case</i>	<i>325,00 €</i>	<i>650,00 €</i>

Une discussion s'engage sur les différents tarifs en vigueur dans ces communes.

Françoise Ménel trouve qu'à Bazas le coût d'un emplacement dans le columbarium est bas et souhaiterait que notre tarif s'en rapproche.

Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas favorable à un coût trop important.

Romain Roux demande s'il est possible de mettre une urne dans un caveau. Monsieur le Maire répond que c'est tout à fait possible.

### Tarifs – Emplacements pleine terre et caveau

Monsieur le Maire présente un tableau de tarifs de concessions dans d'autres communes. Il indique qu'il a calculé que le nouveau cimetière pouvait accueillir environ 50 concessions. Les concessions seront simples ou doubles et en pleine terre ou en caveau. Les tarifs seront fixés au mètre carré et les tailles des concessions seront les suivantes :

	Surface (en m <sup>2</sup> )	Capacité d'accueil
<b>Emplacement en pleine terre</b>		
simple : 2 m x 1 m	2	2
double : 2 m x 2 m	4	4
<b>Emplacement pour caveaux</b>		
simple : 3 m x 1,20 m	3,6	2
double : 3 m x 1,90 m	5,7	4

Monsieur le maire présente une simulation calculant les tarifs en fonction de la surface et du coût du mètre carré, au choix pour les conseillers municipaux :

Simulation	Surface (en m <sup>2</sup> )	Capacité d'accueil	20€/m <sup>2</sup>	25€/m <sup>2</sup>	30€/m <sup>2</sup>
<b>Emplacement en pleine terre</b>					
simple : 2 m x 1 m	2	2	40,00 €	50,00 €	60,00 €
double : 2 m x 2 m	4	4	80,00 €	100,00 €	120,00 €
<b>Emplacement pour caveaux</b>					
simple : 3 m x 1,20 m	3,6	2	72,00 €	90,00 €	108,00 €
double : 3 m x 1,90 m	5,7	4	114,00 €	142,50 €	171,00 €

Le Conseil Municipal choisit 30€/m<sup>2</sup>. Il doit délibérer sur les coûts des concessions mais aussi sur la durée. Dans le cas où la solution à durée limitée serait retenue, Monsieur le Maire dit que la gestion deviendrait très compliquée car les familles sont beaucoup moins sédentaires qu'au siècle dernier. Romain Roux dit que les populations sont de plus en plus mobiles et qu'il serait très difficile d'effectuer des recherches pour leur demander de régler afin que le monument des défunts puissent rester à cet emplacement. Le Conseil Municipal décide que toutes les concessions seront « perpétuelles ».

### **Implantation des différentes concessions dans le nouveau cimetière**

Monsieur le Maire présente une proposition d'aménagement : La rangée côté Sud serait celle des caveaux et celle côté Nord des emplacements dits en « pleine terre ». Les emplacements seront attribués en partant de l'Ouest. Une bande côté Est pourra être consacrée aux personnes dont la coutume religieuse est de placer les défunts en direction de l'Est. Monsieur le Maire s'est procuré les différentes dimensions des concessions auprès de plusieurs entreprises de pompes funèbres.

### Tarifs et durée des emplacements et cases – Cimetière – DE 2013 39

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Les tarifs et durées des emplacements et cases seront :

Type	Durée	Capacité d'accueil	Prix
Emplacement pleine terre simple (2 m x 1 m)	Perpétuel	2	60.00€
Emplacement pleine terre double (2 m x 2 m)	Perpétuel	4	120.00€
Emplacement d'un caveau simple (3 m x 1.20 m)	Perpétuel	2	108.00€
Emplacement d'un caveau double (3 m x 1.90 m)	Perpétuel	4	171.00€
Columbarium (1 case)	30 ans	2	450.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre les titres afin de facturer aux particuliers les montants visés ci-dessus.

### **Finances publiques**

#### **Enfouissement basse tension**

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux d'enfouissement du bourg (tranche 1) le point sur la comptabilité a été refait. Les crédits budgétaires à l'article 21534 sont insuffisants.

Monsieur le Maire propose de prélever sur l'article 2151 étant donné que les travaux d'aménagement du bourg ne se feront pas cette année. Le Conseil Général de la Gironde (CG33) va proposer à la Mairie une convention visant à délimiter les endroits dont le CG33 est prioritaire et ceux de la Commune de Gornac à la suite du nouveau plan d'aménagement de cette tranche 1 de la RD 228.

De plus, l'achat du columbarium était prévu pour 2014, or, il est urgent de le mettre en place, c'est pourquoi, l'article 2116 sera crédité de 4 180.00€.

Il propose de prendre une « Décision Modificative ». En même temps, il souhaite y inclure la dépense de renforcement du réseau d'eau pour le lieu-dit Laurès (travaux effectués en 2012) et c'est pourquoi monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Décision Modificative n°2 - DE 2013 42

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		- 23 898.00
6554	Contributions aux organismes de regroupement		23 898.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2031 - 012	Frais d'études		- 4 180.00
2116 - 00	Cimetières		4 180.00
2151 - 012	Réseaux de voirie		- 60 000.00
21533 - 010	Réseaux - EP Parkings		- 1 458.00
21534 - 000	Réseaux d'électrification		37 200.00
2313 - 000	Constructions		360.00
021 - 00	Virement de la section de fonctionnement	- 23 898.00	
TOTAL :		- 23 898.00	- 23 898.00

TOTAL :		- 23 898.00	- 23 898.00
---------	--	-------------	-------------

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Question diverses**

**Octobre rose**

Monsieur le Maire demande à Françoise Ménel si elle a pris connaissance du courrier d'Agideca concernant Octobre Rose. Elle dit qu'elle sait que des animations se font dans les grandes villes. Elle propose de mettre un nœud rose devant la Mairie. Monsieur le Maire dit qu'il faudrait peut-être voir avec le club des couturières de Gornac pour leur demander de faire un nœud à accrocher devant la Mairie. Monsieur le Maire dit qu'il serait possible d'utiliser le verso des banderoles qui ont servi pour la manifestation contre Orange du vendredi 21 Juin 2013.

### **Otage au Sahel**

Monsieur le Maire dit que 11 banderoles, dont 10 sur la Communauté de Communes du Sauveterrois, ont été accrochées sur des édifices publics en Gironde pour le soutien des familles des otages du Sahel.

### **Logement – 2 rue des Ecoles**

Monsieur le Maire rappelle que le logement des écoles est libre au 1 août 2013. Il demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir communiquer l'offre.

### **Guido Campagna**

Jérôme Trolliet indique que Guido Capagna est enfin admis en maison de retraite et y a trouvé un équilibre adapté à sa personne.

### **Épicerie – liquidation judiciaire**

Jérôme Trolliet demande ce que devient l'épicerie. Monsieur le Maire indique que 2 couples sont intéressés. Jérôme Trolliet demande qui sont ces personnes. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des couples Frais et Ouledi. Jérôme Trolliet demande qui va prendre la décision. Monsieur le Maire indique que c'est le mandataire judiciaire mais en aucun cas la Mairie étant donné qu'il y a vente du fonds de commerce entre l'ancien locataire et le nouveau. Françoise Ménel dit que les répercussions sur les autres commerces se font ressentir.

La séance est levée à 22h30.

LAMOUREUX Pierre Didier	
POSSAMAÏ Annie	Représentée par LAMOUREUX Pierre Didier
FRAIS Gilles	
MENEL Françoise	
TROLLIET Jérôme	
GALLÈS Gilles	
ROUX Romain	